

# **COMPTE-RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL**

**DU 22 MAI 2019**

L'an deux mille dix-neuf, le vingt-deux mai à vingt heures et trente minutes, les membres du Conseil Municipal de la commune d'Aveluy légalement convoqués se sont réunis en séance ordinaire à la mairie sous la présidence de M. Christophe Buisset, Maire.

Etaient présents à la séance tous les conseillers en exercice sauf M. Fabrice Aucagos, M. Didier Follet, M. Romain Richard qui donne pouvoir à M. Christophe Buisset, M. Pascal Lefebvre, Mme Laetitia Chabé, absents excusés.

Le Conseil Municipal a désigné Mme Catherine Courouble pour exercer les fonctions de secrétaire de séance.

La séance étant ouverte, les membres du Conseil Municipal ayant reçu, en même temps que leur convocation, le compte rendu de la séance précédente du 10 avril 2019, M. le Maire demande s'il y a des questions ou des remarques à faire sur ce compte-rendu.

Aucune remarque n'étant formulée, le compte-rendu de la séance du conseil municipal du 10 avril 2019 est adopté à l'unanimité.

## **Travaux à l'église**

M. Dominique Mille rappelle au Conseil Municipal les crédits budgétaires votés lors de la précédente séance en ce qui concerne la réfection des vitraux de l'église sont relatifs à deux vitraux en façade et un vitrail latéral présentant une menace imminente de chute. Une réflexion a été menée par la municipalité en réunion de bureau municipal pour savoir s'il ne serait pas plus judicieux d'étendre les travaux à l'ensemble des vitraux en façade.

Un devis complémentaire a été demandé à l'entreprise Vitraux d'Arts. Le montant total des travaux pour les vitraux sélectionnés est de 29 919,60€ TTC. Au même titre que pour la prévision initiale, cette assiette de travaux est éligible pour obtenir une subvention auprès du Conseil Départemental de la Somme au titre de la politique d'appui des territoires (2017-2020) pour laquelle la commune n'a pas encore effectué de demande. Une enveloppe de 10 000€ est donc disponible.

M. Philippe André demande quel est le montant à la charge de la commune. M. Dominique Mille répond qu'après déduction de la subvention calculée sur 30 % du montant HT et de la déduction du FCTVA, le reste à charge pour la commune serait d'environ 17 000€.

M. le Maire ajoute qu'il est temps de s'occuper de l'église. Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, valide à l'unanimité le présent devis de la société Vitraux d'Arts.

M. Dominique Mille poursuit la présentation des travaux de l'église en indiquant qu'une partie des travaux de peinture a été réalisée suite à l'accident intervenu au mois d'octobre 2018. L'objectif de valorisation de l'édifice passe par la production de travaux supplémentaires de peinture pour éviter que des contrastes n'apparaissent avec la partie récemment rénovée.

Le montant du devis complémentaire pour les travaux de peinture de l'église s'élève à 7 104€ TTC. M. Dominique Mille rappelle que ces travaux d'entretien seront imputés en section de fonctionnement où les crédits suffisants (85 000€) sont disponibles pour l'imputation 615221 – entretien de bâtiments publics-.

Mme Annie Lejeune relève que les travaux de peinture ont été effectués au début du chantier alors que la logique voudrait qu'ils soient engagés en dernier lieu.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, décide à l'unanimité de procéder à la validation du devis pour les travaux complémentaires de peinture.

M. Dominique Mille ajoute qu'une gouttière à l'église a été changée mais qu'une infiltration d'eau est visible sur le mur intérieur ; ce qui induit également des travaux de peinture pour un montant de 852€ TTC. Une déclaration à l'assurance au titre d'un dégât des eaux sera faite.

### **Travaux au terrain du vélodrome**

M. Le Maire rappelle au Conseil Municipal que l'association locale ALFA organise un tournoi de pétanque le 7 juillet 2019. Dans le cadre de la dernière réunion et des prévisions budgétaires, il avait été prévu de procéder à des aménagements au terrain du vélodrome et un crédit de 15 000 € a été voté à cet effet.

L'objectif est de disposer de davantage de terrains et de refaire le parking. Le chantier de l'entreprise Delporte est en route avec notamment un décaissage pour matérialiser le chemin d'accès au parking. Huit terrains seront mis à disposition des participants.

M. Julien Mouret demande le coût de l'opération qui est de 19 586,10€ TTC.

M. Philippe André questionne M. le Maire afin de savoir si plusieurs devis ont été demandés et remarque qu'il n'est pas normal que les travaux aient déjà été engagés, faute de délibération à ce sujet lors d'une précédente réunion.

M. Le Maire répond qu'il était nécessaire d'agir dans ce dossier en bonne intelligence et rapidement, compte tenu des délais qui imposent un chantier terminé au 1<sup>er</sup> juillet. Il ajoute que l'entreprise Delporte TP est une société locale qui pratique des niveaux de prix très acceptables.

M. Philippe André répond qu'il n'est pas possible de comparer les prix compte tenu du fait qu'il n'y a qu'un devis de produit.

M. Julien Mouret affirme que les membres du conseil n'étaient pas au courant des travaux en cours, ce que M. Le Maire réfute puisque la prévision budgétaire a été discutée lors du vote du Budget Primitif 2019. Il admet que le devis de la société Delporte TP est le seul qui a été demandé mais explique qu'il est compliqué de demander des devis à d'autres prestataires en sachant que ces derniers ne recevront pas de validation. Le temps de travail passé par les entreprises pour les propositions de devis doit aussi être pris en compte.

M. Philippe André signifie que la commission travaux n'a pas été consultée et qu'elle aurait pu être mise au courant des travaux en cours. M. le Maire concède et en prend acte. Il indique qu'à l'avenir tout le monde sera réuni pour décider des travaux mais qu'un autre problème se posera ; celui des délais de mise en route des chantiers. M. Le Maire entend les arguments de Messieurs André et Mouret et affirme mettre tous ceux qui le souhaitent à contribution pour demander les devis.

M. Philippe André demande à quoi servent les conseillers si les projets communaux ne font pas l'objet de délibérations.

M. Le Maire réaffirme que 15 000€ ont été budgétés lors de la dernière réunion et en l'état, pose la question de savoir s'il faut demander l'arrêt des travaux.

M. Philippe André indique que sa position est une position de principe sur la méthode employée, ne remettant toutefois pas en question la nécessité de recourir aux travaux en cours, vu, de plus, qu'il n'y a plus d'autre choix que de les achever.

Suite à cet échange, il est demandé au Conseil Municipal de valider le devis de la Société Delporte TP pour un montant de 19 586,40€ TTC. Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité de valider le devis de la Société Delporte TP ainsi présenté.

### **Admission en non-valeur de créances irrécouvrables**

M. Dominique Mille demande au Conseil Municipal l'autorisation de traiter ce sujet en amont de celui des décisions modificatives puisque la nature de la décision prise pour l'admission en non-valeur des créances irrécouvrables influe sur le contenu des décisions modificatives des crédits budgétaires à effectuer ; ce à quoi l'assemblée consent.

M. Dominique Mille donne lecture du tableau envoyé par les services des Finances Publiques retraçant l'état des restes à recouvrer. Parmi ceux-ci, trois montants se situent en deçà du seuil d'engagement des poursuites soit 15 € et pour lesquels le recouvrement semble compromis :

- 8€ pour une redevance de jardin communal
- 14,80€ et 12€ pour les frais de cantine et de garderie.

Soit un total de 34,80€.

A ces 3 créances irrécouvrables, il convient d'ajouter une créance de 2 000,00 € concernant un titre de recettes émis en 2015 pour une taxe de raccordement à l'assainissement collectif.

Le débiteur a fait l'objet de poursuites qui se sont révélées infructueuses.

M. Dominique Mille informe le Conseil Municipal que le procès-verbal de transfert de la compétence assainissement à la Communauté de communes du Pays du Coquelicot qui a été signé le 7 mai 2019 indique à l'article 8 relatif au transfert des restes à recouvrer et des restes à payer : *« la commune ayant transféré la totalité des résultats du budget annexe de l'eau celle-ci ne dispose plus de la capacité à prendre en charge les dépenses ou les recettes liées aux exercices antérieurs. Dans ce cadre, il est convenu que la Communauté de communes prendra à sa charge pour la compétence assainissement les dépenses et recettes liées aux exercices antérieurs. »*

Par conséquent, à la lecture de cet article, la commune ne peut intervenir sur cette créance, qui est désormais du ressort de la Communauté de communes.

Il apparaît par ailleurs que le titre concerné n'a pas été émis au nom du propriétaire mais de l'occupant du logement.

M. Dominique Mille indique qu'il appartiendra aux services de la Communauté de communes de décider ou non de réémettre le titre.

M. Dominique Mille ouvre une parenthèse pour faire part de la venue d'un agent du cadastre le mardi 21 mai 2019. Périodiquement (généralement tous les deux ans), un agent du cadastre se déplace dans les communes pour contrôler les nouvelles constructions et les nouveaux aménagements avec une visite de terrain se basant sur les déclarations déposées en mairie (permis de construire ou déclarations préalables de travaux). Cette rencontre fut également l'occasion d'évoquer les cas particuliers en matière d'urbanisme, de rappeler, le cas échéant, les pouvoirs de police du maire et le rôle des agents du cadastre.

La parenthèse fermée, M. Dominique Mille soumet à l'assemblée l'admission en non-valeur pour le seul montant de 34,80€ correspondant aux 3 premiers titres de recettes évoqués. Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, décide à l'unanimité l'admission en non-valeur des créances irrécouvrables ainsi présentée.

### **Décisions modificatives des crédits budgétaires**

M. Dominique Mille présente au Conseil Municipal les décisions modificatives au BP 2019 qu'il convient d'opérer et qui se présentent comme suit :

#### **SECTION DE FONCTIONNEMENT**

Comptes	Libellés	Montants
023	Virement à la section d'investissement	217 722,04 €
615221	Entretien de bâtiments publics	-15 035,00 €
6541	Créances admises en non-valeur	35,00 €
678	Autres charges exceptionnelles	-154 204,48 €
	<b>TOTAL</b>	<b>48 517,56 €</b>

Comptes	Libellés	Montants
778	Déficit de fonctionnement assainissement	48 517,56 €
	<b>TOTAL</b>	<b>48 517,56 €</b>

Comptes	Libellés	Montants
1068	Reversement excédent investissement assainissement	202 722,04 €
2128	Travaux d'aménagement du terrain du Vélodrome	5 000,00 €
21318	Travaux sur l'église (nouveaux)	8 000,00 €
2158	Achat d'une tonne à eau	2 000,00 €
	<b>TOTAL</b>	<b>217 722,04 €</b>

Comptes	Libellés	Montants
021	Virement de la section de fonctionnement	217 722,04 €
	<b>TOTAL</b>	<b>217 722,04 €</b>

M. Dominique Mille explique que le Centre des Finances Publiques, suite à la signature du procès-verbal de transfert de la compétence assainissement, a demandé d'émettre un mandat au compte 1068 pour 202 722,04 € et un titre au compte 778 pour 48 517,56 €, alors que la prévision initiale, déjà reportée de l'exercice 2018, indiquait un montant de 154 2014,48€ au compte 678 correspondant au solde des résultats des deux sections pour le compte du budget annexe de l'assainissement. Eu égard de l'article 10 du procès-verbal de transfert de la compétence assainissement stipulant que « *la présente mise à disposition sera comptablement constatée par opérations d'ordre non budgétaire réalisées par les trésoriers des deux collectivités sur la base de ce procès-verbal de transfert* », M. Dominique Mille émet des réserves quant à l'exactitude technique de passation dédites opérations exposées précédemment.

À des fins d'équilibrage, les crédits imputés au compte 615221 diminuent de 15 035,00€ et un virement à la section d'investissement est prévu pour 217 722,04€.

Les décisions modificatives suivantes sont proposées :

- + 35,00€ au compte 6541 pour l'admission en non-valeur des créances irrécouvrables
- + 5 000,00 € au compte 2128 pour l'aménagement du terrain du Vélodrome, ce qui porte à 20 000,00€ les crédits budgétaires disponibles pour le projet
- + 8 000,00 € au compte 21318 pour les travaux sur l'église correspondant aux travaux à réaliser sur les vitraux
- + 2 000,00 € au compte 2158 pour l'achat d'une tonne à eau

Concernant la tonne à eau, des devis ont été demandés pour l'achat d'un modèle ayant une contenance comprise entre 120 l et 300 l.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité de valider la décision modificative des crédits budgétaire ainsi présentée.

## Questions diverses

M. le Maire dresse un bilan des derniers travaux du SAMMAM en cours actuellement route d'Authuille. Il en ressort que les travaux réalisés par la société REVET sont très satisfaisants.

M. le Maire propose que la commission travaux se réunisse afin de dresser un bilan complet des travaux à effectuer au niveau des bordures, de la réfection des nids de poule et de l'aménagement du terrain du vélodrome notamment. La date du mercredi 29 mai à 17h30 est retenue.

M. le Maire informe qu'une erreur s'est glissée dans la communication de la composition du bureau de vote dans le cadre des élections des représentants au parlement européen du 26 mai 2019 et qu'il convient de remplacer M. Romain Richard indisponible ce jour-là. M. Clément Mille s'est porté volontaire à cet égard.

M. Daniel Valvekens indique qu'il ne pourra être présent à la plage horaire définie de 12h à 14h. Un échange d'horaire est mis en place avec M. le Maire et le planning final du bureau de vote est défini ainsi :

8h00 - 10h00	T. Crampon	A. Lejeune	R. Fiers
10h00- 12h00	P. Lefebvre	L. Chabé	C. Courouble
12h00- 14h00	C. Buisset	D. Follet	J. Mouret
14h00-16h00	D. Mille	Clément Mille	F. Aucagos
16h00-18h00	Mathilde Mille	D. Valvekens	P. André

M. Dominique Mille propose au Conseil Municipal d'organiser une session de nettoyage au bâtiment communal et d'y associer ALFA. M. Bernard Denis relève qu'effectivement le niveau d'entretien du bâtiment est très insuffisant, en atteste les fuites d'eau constatées.

La matinée du 15 juin dès 9h est programmée à cet effet avec l'approbation de l'ensemble des conseillers.

M. Thierry Crampon informe les conseillers de la date du prochain conseil d'école qui aura lieu le lundi 3 juin. Il porte également à connaissance des conseillers que la kermesse des écoles initialement prévue le samedi 22 juin aura finalement lieu le dimanche 23 juin.

Mme Catherine Courouble annonce que le jury du concours des villes et villages fleuris visitera la commune le jeudi 13 juin à partir de 11h15.

Mme Catherine Courouble fait part à l'assemblée qu'un chauffe-eau est déposé sur un trottoir rue du Vélodrome. L'employé communal sera chargé de demander au propriétaire de bien vouloir l'enlever. Un courrier sera envoyé par la mairie si le chauffe-eau demeure sur la voie publique.

Dans le prolongement, M. le Maire et l'ensemble des conseillers déplorent le nombre de déchets inappropriés (électronique, électroménager...) entreposés notamment au dépôt de déchets verts ou au niveau des conteneurs à proximité du cimetière. M. le Maire déclare qu'il conviendra de trouver à moyen terme une solution permettant de réduire ces actes assimilables à des incivilités.

M. Bernard Denis explique qu'une administrée l'a informé d'un démarchage commercial auprès des habitants de la commune dans la journée du 20 mai 2019. Les gendarmes ont été prévenus pour contrôler les commerciaux. M. le Maire rappelle que le démarchage commercial est autorisé mais qu'il convient au-devant des courantes infractions en rapport à ce type d'approche, de prévenir systématiquement les services de la gendarmerie.

M. Bernard Denis fait part à l'assemblée que la commission environnement s'est réunie le vendredi 17 mai afin de préparer les jardinières de fleurs. Il regrette que les barrières situées devant la mairie aient été enlevées. Ces dernières devraient être remises en place, après réfection, dans le courant de la semaine du 27 mai au 2 juin 2019 afin d'y accrocher les jardinières préparées.

M. Philippe André ajoute qu'il y a des travaux à prévoir dans le logement communal situé rue Perdu avec une fuite au niveau du radiateur et des aménagements à réaliser au niveau des pillasses du portail d'entrée. Cette situation sera examinée par la commission travaux et est ajoutée à l'ordre du jour de la réunion du mercredi 29 mai.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23h00.